

DEL2025_03_037

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, Mme Isabelle TERREN, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Peguy ETIENNE (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION ET DES MODALITES D'EXPLOITATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DE COMMERCES AMBULANTS ET ARTISANAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Gérard GINAC.

La ville de Montfermeil mène depuis de nombreuses années des actions de redynamisation en faveur du commerce, notamment dans le secteur du centre-ville, et dans les micro-centralités de quartier.

Le phénomène FOOD TRUCK a conquis le public et l'engouement ne cesse de progresser ces deux dernières années, La (STREET FOOD) peut être utile pour animer l'espace public particulièrement dans les lieux où l'offre alimentaire sédentaire est faible et dans des espaces bien identifiés.

DEL2025_03_037

Pour la troisième année consécutive la municipalité a décidé d'autoriser l'installation de food truck sur la ville mais de façon très cadrée pour ne pas affaiblir les commerçants sédentaires avec une concurrence supplémentaire.

L'intérêt pour le FOOD TRUCK est de bien se positionner en complémentarité de ce qui existe et de trouver sa clientèle.

La municipalité souhaite ajouter 10 emplacements pour créer un marché artisanal et des arts créatifs sur 3 dates pendant les vendredis gourmands.

La commune a identifié un emplacement pour accueillir le marché de FOOD TRUCK et le marché artisanal: La halle du marché des Coudreaux dans un premier temps. D'autres lieux pourront être déterminés ultérieurement en fonction de la programmation du service Commerce.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement intérieur et la convention type ci-annexés,

Vu l'appel à candidatures pour la saison 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de définir le tarif d'occupation du domaine public ainsi que les modalités d'exploitation pour l'organisation de manifestations de commerces ambulants sur le domaine public de la ville de Montfermeil,

Considérant que le MARCHE FOOD TRUCK et le MARCHE ARTISANAL se dérouleront chaque année sur une période allant de début mai à fin septembre,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants et artisanaux à 15 € par journée.
2. De fixer la redevance d'occupation du domaine privé (à l'intérieur des équipements et salles municipales) pour les commerces ambulants et artisanaux à 15 € par journée.
3. D'approuver les termes du règlement intérieur ci-annexé définissant les modalités d'exploitation des manifestations de commerces ambulants organisées sur le domaine public de la ville de Montfermeil.
4. D'approuver la convention type ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint au Maire en charge du commerce, à la signer avec chaque prestataire.
5. D'approuver les termes de l'appel à candidatures pour la saison 2025.
6. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler chaque année l'appel à candidatures dès lors qu'aucune modification substantielle n'est opérée.

DEL2025_03_037

7. De dire que toute modification non-substantielle du règlement intérieur pourra être faite par arrêté.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le *18.03.2025*

Au Représentant de l'Etat

Publié le *18.03.2025*

Montfermeil, le *18.03.2025*

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)